

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2022

### DÉLIBÉRATION N° 2022\_016

**Rapporteuse : Irène GIRARD**

### Objet : Prolongation du mandat du conseil des sages

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	26	27	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Camille WINTER
Date de convocation			Excusé-es :
22 février 2022			
Date d'affichage			Elisabeth LETONDOR (procuration à Daniel THOMASSIN) - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY
7 mars 2022			
Transmis en préfecture le			
8 mars 2022			

Rubrique : 5.3

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Camille WINTER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Par délibération en date du 27 avril 2015, le conseil municipal a créé un conseil des sages. Celui-ci a été installé le 18 mars 2016. Le conseil des sages est ainsi « un organisme consultatif de réflexions et de propositions qui, par ses avis et études, éclaire le conseil municipal sur différents projets et apporte une analyse constructive ».

Par délibération en date du 28 mars 2019 et conformément à la délibération de création du conseil, le mandat du conseil des sages a été prolongé pour 3 ans, soit jusqu'au 18 mars 2022.

Dans le cadre de son projet de mandat 2020 - 2026, la municipalité se mobilise pour favoriser et soutenir l'implication et l'engagement citoyens.

Dans cette perspective, différentes initiatives ont d'ores et déjà été prises comme la mise en place d'un conseil local de la vie associative et citoyenne, l'organisation d'une « quinzaine de l'engagement » ou encore la tenue d'un premier forum citoyen autour de la création d'un budget participatif dans la commune.

Cet axe du projet de mandat en faveur de l'engagement, sous toutes ses formes et avec le souhait qu'il implique un maximum d'acteurs et d'habitants, est appelé à se renforcer au cours du mandat. Cela implique notamment de réfléchir aux différents dispositifs et / ou projets existants et à venir et à leur articulation.

Dans cette perspective et afin de disposer du temps nécessaire à cette structuration, il est proposé de prolonger le mandat du conseil des sages.

Vu l'avis favorable de la commission Vie locale, citoyenne et culturelle réunie le 07 février 2022,

#### **Le conseil municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**approuve** la prolongation du mandat du conseil des sages jusqu'au 31 décembre 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**